

# Les nouvelles des chemins

La lettre d'information de Chemins de Picardie,  
association pour la défense des chemins ruraux

n°5  
Juin  
2013



## DOSSIER

Quand une association picarde rencontre une association wallonne !

### EDITO du Président :

A l'heure des discussions, à l'échelle européenne, sur les conditions de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC), Chemins de Picardie réfléchit aux moyens d'y intégrer la préservation des chemins ruraux. Mais l'érosion du réseau de chemins n'est-elle pas une problématique spécifique au territoire français ? Le dossier de ce numéro des Nouvelles des chemins vous apporte une première réponse.

Soucieuse d'échanger avec ses partenaires, notre association a également décidé de modifier sa lettre d'information afin de vous présenter un à un les membres du Conseil d'Administration.

Bonne lecture !



Dominique  
MOLET

© Chemins  
de Picardie

### Chemins de Picardie connaît bien les problématiques liées aux chemins ruraux en France. Mais sont-elles identiques chez nos voisins belges ?

Dominique MOLET, président de Chemins de Picardie, et Mylène ESCHMANN, chargée de mission, se sont rendus à Namur le 25 mars dernier. Au programme : rencontre avec le directeur de Sentiers.be.



Cette association wallonne oeuvre pour la promotion et la défense des chemins et sentiers pour les usagers non-motorisés dans le cadre des loisirs et des déplacements quotidiens. Elle est née en 2001 à la suite du succès d'un site internet présentant un travail de fin d'étude sur les chemins et sentiers publics. Son site est désormais un portail collaboratif et d'échanges qui attire en moyenne 300 visites par jour. Elle propose des services tels que :

- la sensibilisation et l'information
- l'inventaire et l'état des lieux des chemins
- la concertation avec les acteurs des chemins
- des actions de reconquête

Quelles ressemblances avec les actions de Chemins de Picardie !!!!

Malgré un cadre juridique qui diffère (en Belgique il y a, d'une part l'équivalent des chemins ruraux et d'autre part des petits sentiers publics sur des parcelles privées, ce qui n'existe pas en France), les deux associations ont constaté qu'elles affrontaient les mêmes difficultés : disparition des chemins par annexion et par manque d'entretien, disparition partielle, dégradation de l'emprise, distinction difficile du statut juridique, dépôt de déchets, etc.

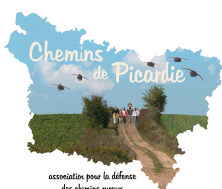
Après une visite sur le terrain pour observer quelques actions menées par Sentiers.be, il a été convenu que Chemins de Picardie accueille prochainement l'association wallonne.



© Sentiers.be

Partage d'expériences avec visite des actions menées par Sentiers.be à Mont et Durnal

Cette rencontre est un premier pas vers un partenariat franco-belge. A l'avenir, la préservation des chemins publics pourrait peut-être devenir une préoccupation européenne...



association pour la défense  
des chemins ruraux



Rendez-vous  
sur les sentiers



© Sentiers.be

## Rubrique juridique

Faire face aux idées reçues... (1/2)



1

### La commune est obligée d'entretenir ses chemins ruraux.

Leur entretien ne fait pas partie des dépenses obligatoires de la commune. Toutefois, si des actions d'entretien ont déjà été réalisées auparavant, la commune pourrait être responsable en cas d'accident.

2

### Tous les chemins ruraux font 6 m de large.

Il n'y a aucune largeur fixe. D'ailleurs, les sentes rurales, qui ont généralement une largeur de 1 ou 2 m, sont des chemins ruraux. Mais il est vrai qu'après un remembrement, les chemins sont fréquemment redéfinis par une largeur de 6 m.

3

### Un chemin annexé depuis 30 ans peut ne plus être considéré comme un chemin rural.

Il s'agit de la prescription trentenaire acquisitive. Un riverain qui intègre le chemin rural dans sa parcelle durant plus de 30 ans pourrait se considérer comme le nouveau propriétaire. Cependant, cela devra respecter certaines conditions et surtout être confirmé par un juge.

## Les rencontres sur les chemins

Les rapaces nocturnes...les pro de la pelote !

Parfois, à l'occasion d'une balade sur d'agréables chemins bordés de haies, on peut avoir la chance de trouver une pelote de réjection. En l'analysant, si on est capable de déterminer la ou les proies ingérées il y a de fortes chances que son propriétaire soit un rapace nocturne.



A raison de 2 ou 3 réjections en 24 heures, ce sont de véritables usines à pelotes ! Mais pourquoi? les poils, plumes, carapace et os des proies, qui par ailleurs sont avalées entières, ne sont pas bien digérés par les chouettes et hiboux du fait de sucs digestifs peu efficaces.

Alors soyez attentifs à ce qui "traîne" sur les chemins !

N'oubliez pas... Le guide pratique et juridique des chemins ruraux est là pour vous aider !!!



## Le Portrait

Dominique MOLET, Président

A l'origine de l'association en 2004, Dominique en est le président depuis 6 ans.

Administrateur à la Fédération des chasseurs de l'Aisne et convaincu de l'intérêt des chemins pour la biodiversité, il est connu de tous comme le défenseur des chemins!



## Prochains rendez-vous !

Il était une fois l'Homme et la Nature

24 et 25 août 2013

Avec la Fédération des Chasseurs de l'Aisne

Grâce à un parcours découverte jalonné d'animations (pour les grands et les petits), venez découvrir la biodiversité présente le long des chemins et comprendre la place de l'Homme dans cette nature pleine de ressources.

Dans le prochain numéro...

**Dossier :** La place des chemins ruraux dans l'élaboration de la Trame Verte

**Rubrique juridique :** Faire face aux idées reçues... (2/2)

**Les rencontres sur les chemins :** Le Pissenlit

**Le Portrait :** Jean-Louis SOLAU



Chemins de Picardie,  
association pour la défense des chemins ruraux  
1, chemin du Pont de la Planche  
02 000 BARENTON-BUGNY  
Tél: 06-38-10-04-85 / Fax : 03-23-79-44-73  
Mail : cheminsdepicardie@naturagora.fr  
Site internet : www.naturagora.fr

Avec le soutien financier de :



Rédaction, conception, réalisation : Mylène ESCHMANN